

## Règlement 2021 du Concours des décorations de Noël du Val d'argent

### « Le nounours se met en scène » Thème : Patrimoine du Val d'Argent

*Dans le cadre des festivités de Noël, l'ACAPS et l'Office de tourisme du Val d'argent souhaitent développer l'attractivité économique et touristique de notre territoire.*

*Noël c'est d'abord la magie des décors alors commençons par là .... Et décorons notre belle vallée de magie et de tendresse, lançons-nous ensemble ce challenge en décorant nos bâtiments, nos places, nos fontaines, ...nos maisons de nounours sur un thème commun :*

*« Le nounours se met en scène : Patrimoine du Val d'Argent »*

#### **ARTICLE 1. Participation**

Est admis à participer au concours, tout habitant des 4 communes du Val d'argent s'étant préalablement inscrit, à l'exception des membres du jury.

Des photos des décorations seront faites. Participer au concours implique d'autoriser la réutilisation de ces photos pour toutes communications en lien avec le concours de décorations de Noël.

#### **ARTICLE 2. Inscriptions**

Elles sont reçues entre le **01/11/2021 et le 26/11/2021** à l'Office de Tourisme du Val d'argent situé Place du Prensureau à Sainte-Marie-aux-Mines

- Soit directement sur place
- Soit par téléphone au 03 89 58 80 50
- Soit par mail [tourisme@valdargent.com](mailto:tourisme@valdargent.com)

#### **ARTICLE 3. Catégories**

1<sup>ère</sup> Catégorie : Commerce

2<sup>ème</sup> Catégorie : Maison avec jardin

3<sup>ème</sup> Catégorie : Maison individuelle sans jardin (façade)

4<sup>ème</sup> Catégorie : Balcon ou Fenêtre

5<sup>ème</sup> catégorie : Ecole

#### **ARTICLE 4. Critères**

Ne seront retenues que les décorations respectant le thème imposé : « Le Nounours se met en scène », visibles de la rue et contribuant à l'embellissement de chaque commune.

La notation se fera fonction des critères suivants, jugés et pondérés de la même façon :

- la densité et l'importance de la décoration,
- l'intégration du thème (Le patrimoine du Val d'Argent),
- l'harmonie
- la qualité des décorations.

#### **ARTICLE 5. Calendrier**

Les inscriptions sont ouvertes du 1<sup>er</sup> Novembre au 26 Novembre 2021 inclus.

Les décorations devront être mises en place à compter du 26 Novembre et orneront les communes jusqu'au 2 janvier 2022.

Le passage du jury et les notations auront lieu entre le 1<sup>er</sup> et le 15 décembre 2021 en fin de journée.

La remise des prix aura lieu en Janvier 2022 lors de la cérémonie des vœux de la communauté de communes du Val d'argent si elle a lieu.

#### **ARTICLE 6. JURY**

Le jury est composé d'un représentant de chaque commune.

Chaque jury notera toutes les décorations lors des passages qui s'effectueront entre le 1<sup>er</sup> et le 15 décembre.

Pour chaque participant la note retenue sera la moyenne de l'ensemble du jury.

**Les décisions des jurys ne pourront faire l'objet d'aucun recours.**

#### **ARTICLE 7. Palmarès et prix**

Le classement définitif et la répartition des prix seront déterminés par les notes attribuées par le jury.

Pour chaque catégorie, le vainqueur de chaque commune se verra attribué un prix d'une valeur de 120€.

Parmi les lauréats, un vainqueur « Coup de cœur : Le Nounours se met en scène » sera choisi par vote du jury et se verra attribué un prix d'une valeur de 600€. Le vainqueur du concours intercommunal ne peut cumuler avec le 1<sup>er</sup> prix par catégorie et par commune. **C'est le second concurrent/lauréat de la décoration de la même commune et même catégorie qui reçoit alors le prix d'une valeur de 120€.**

